

Ma contribution à la Cause de béatification de la vénérable Élisabeth Bergeron

La reconnaissance des vertus héroïques, étape la plus importante vers la béatification

Constatant que la renommée de sainteté de sa Fondatrice ne cesse de grandir dans la population, la communauté décide d'introduire à Rome la cause de sa béatification. Le processus est long, il faut franchir plusieurs étapes; une des premières est l'exhumation de ses restes, le 9 octobre 1968.

C'est ensuite à « Congrégation pour les Causes des saints » qu'est présenté un dossier complet sur la vie d'Élisabeth Bergeron et sur sa renommée de sainteté. Cette Congrégation formée de cardinaux, théologiens et consultants, est chargée d'étudier la vie et les vertus d'un potentiel candidat à la sainteté. Après un examen minutieux des preuves, elles présentent leur avis au pape. Leur verdict sera clair en ce qui concerne Élisabeth Bergeron, fondatrice des Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe : elle a pratiqué toutes les vertus d'une façon héroïque.

Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, à qui seul revenait le droit de décision, promulgue le décret sur l'héroïcité des vertus et déclare Élisabeth Bergeron vénérable le 12 janvier 1996, la proposant ainsi à notre vénération.

Rendons grâce à Dieu pour cette étape importante que la Cause d'Élisabeth Bergeron a franchie et prions-le d'amener sa servante sur la voie de la béatification par la preuve de sa propre intervention, c'est-à-dire par un miracle.

Faveurs obtenues

Au moins, un millier de demandes sont faites chaque année à la vénérable Élisabeth Bergeron; elles arrivent de plusieurs pays par courriel, lettre, téléphone ou par une visite au tombeau. **Une façon importante de contribuer à sa cause de béatification est de communiquer avec nous chaque fois que vous obtenez une faveur par son intercession.** Depuis 1968, moment où sa Cause a été introduite à Rome, nous les conservons précieusement. Elles sont de plusieurs types.

Votre nom, votre adresse postale et votre numéro de téléphone sont importants. Si nous avons besoin de plus d'informations, nous communiquerons avec vous.

Faveur privilégiée par l'Église : une guérison

Voici les conditions requises pour qu'une guérison soit considérée comme miraculeuse:

- ❖ Il faut avoir prié un(e) seul(e) futur(e) saint(e).
- ❖ Il faut avoir la preuve médicale que la maladie était incurable ainsi que la preuve médicale de la guérison.
- ❖ Il faut que la guérison soit complète et permanente.

Si vous pensez être en présence d'une guérison miraculeuse:

- ❖ Faites-nous parvenir un court récit de ce que vous avez observé.
- ❖ Donnez-nous le prénom, le nom et l'adresse postale de la personne concernée.
- ❖ Joignez-y son dossier médical que vous obtenez de son médecin, avec l'autorisation du patient.
- ❖ Faites parvenir le tout au Centre Élisabeth-Bergeron.

Centre Élisabeth-Bergeron

2545 rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe, J2S 0K2

Courriel: ceb@sjsh.org

Téléphone: 450 768-1800 #194



Merci pour votre précieuse collaboration !